



Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture

DÉCLARATION DE L'ACAT-BURUNDI À L'OCCASION DE LA JOURNÉE MONDIALE DES RÉFUGIÉS

20 juin 2026

À l'occasion de la Journée mondiale des réfugiés célébrée le 20 juin de chaque année, ACAT-Burundi exprime sa profonde solidarité avec les milliers de réfugiés burundais qui continuent de vivre loin de leur pays en raison des persécutions, des violences et des violations des droits humains qui les ont contraints à l'exil.

La majorité de ces réfugiés ont fui les violations graves des droits humains, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les actes de torture ainsi que les persécutions liées à leurs opinions politiques ou à leur engagement dans la défense des droits humains.

Malgré l'accueil dont ils bénéficient dans les pays de refuge, nombre d'entre eux demeurent confrontés à diverses formes de vulnérabilité, notamment des difficultés d'accès aux moyens de subsistance, aux services sociaux de base ainsi qu'au manque d'une protection effective de leurs droits fondamentaux.

Cette journée offre ainsi à ACAT-Burundi l'occasion de rendre hommage à ces milliers de femmes et d'hommes pour leur courage, leur résilience et leur combat quotidien pour vivre dans la sécurité et la dignité.

La célébration de cette journée revêt cette année une importance particulière puisqu'elle marque le 75^e anniversaire de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, un accord qui constitue le socle de la protection internationale des réfugiés.

ACAT-Burundi regrette néanmoins qu'au cours des dernières années, des réfugiés burundais vivant dans certains pays de la sous-région, notamment en Tanzanie, aient été victimes de pressions, d'intimidations ou de harcèlement visant à les pousser à retourner dans leur pays d'origine alors que les conditions nécessaires à un retour librement consenti, sûr et digne ne sont pas toujours réunies.

ACAT-Burundi rappelle que toute décision de retour doit résulter d'un choix libre et éclairé des réfugiés concernés, à l'abri de toute pression politique, administrative, économique ou sécuritaire.

Si le retour volontaire constitue l'une des solutions durables reconnues pour les réfugiés, il ne peut être envisagé que lorsque les causes profondes de l'exil ont été effectivement résolues et que les garanties nécessaires en matière de sécurité, de liberté et de réintégration sont réunies.

ACAT-Burundi appelle donc les États de la région et l'ensemble des pays d'accueil à respecter pleinement les engagements qu'ils ont librement souscrits dans le cadre des conventions internationales et régionales relatives à la protection des réfugiés. Ces obligations comprennent



Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture

notamment le respect absolu du principe de non-refoulement, la protection contre toute forme de pression ou de rapatriement forcé et la garantie de conditions de vie conformes à la dignité humaine.

ACAT-Burundi encourage également les Etats d'accueil à renforcer les mécanismes de protection juridique et sociale des réfugiés afin de leur permettre de vivre dans des conditions compatibles avec leurs droits fondamentaux.

ACAT-Burundi réaffirme que la protection des réfugiés n'est pas seulement une obligation juridique, mais également un impératif moral fondé sur les valeurs universelles de solidarité, de justice et de respect de la dignité humaine.

Cette journée est également une occasion de rappeler que les réfugiés ne doivent jamais être considérés comme un fardeau ou une menace, mais comme des êtres humains dont les droits doivent être protégés en toutes circonstances.

À cet égard, ACAT-Burundi appelle les autorités burundaises à poursuivre les efforts nécessaires pour renforcer l'État de droit et instaurer un climat de confiance susceptible de favoriser, à terme, un retour volontaire des réfugiés.

Cela passe notamment par la lutte contre l'impunité, le respect des libertés publiques, la protection des défenseurs des droits humains ainsi que la mise en œuvre des engagements internationaux du Burundi en matière des droits humains.

ACAT-Burundi appelle enfin les gouvernements, les organisations internationales, les acteurs de la société civile et les communautés d'accueil à unir leurs efforts afin que chaque réfugié puisse vivre dans la sécurité, la dignité et l'espoir d'un avenir meilleur.

Alors que cette Journée mondiale des réfugiés est placée sous le thème : « **Jusqu'à ce que tout le monde soit en sécurité** », l'ACAT-Burundi appelle à ce que cet engagement se traduise par des actions concrètes et durables, garantissant à chaque réfugié protection, dignité et espoir. ACAT-Burundi réaffirme sa solidarité avec tous les réfugiés burundais et son engagement à poursuivre son action en faveur de la protection de leurs droits et de la recherche de solutions durables conformes aux normes internationales de protection des réfugiés.

